

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de D'Autray tenue à Berthierville, au lieu ordinaire des séances, le **mercredi 3 mai 2023 à 19 h**, et à laquelle étaient présents :

- M. Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie et préfet de la MRC de D'Autray;
- M. Jean-Luc Barthe, maire de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola et préfet suppléant;
- M. Yves Germain, maire de la Municipalité de Saint-Didace;
- M. Gaétan Gravel, maire de la Ville de St-Gabriel;
- M. Robert Pufahl, maire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;
- M. Robert Sylvestre, maire de la Municipalité de Saint-Barthélemy;
- M. Mario Frigon, maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;
- M. Richard Belhumeur, maire de la Municipalité de Saint-Cuthbert;
- Mme Sonia Desjardins, mairesse de la Municipalité de Saint-Norbert;
- M. André Villeneuve, maire de la Municipalité de Lanoraie;
- M. Alain Goyette, maire de la Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas;
- Mme Audrey Sénéchal, mairesse de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;
- Mme Josée Leclair, substitut du maire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

Étaient absents :

- M. Michael Turcot, maire de la Municipalité de Mandeville;
- M. Dominic Perreault, maire de la Ville de Berthierville;
- Mme Lisette Falker, représentante de la Ville de Lavaltrie.

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Christian Goulet, préfet. Sont aussi présents à cette séance, M. Bruno Tremblay, greffier-trésorier et directeur général, et Mme Marie-Claude Nolin, assistante du greffe.

#### TRANSPORT EN COMMUN : TAXIBUS ET TRANSPORT ADAPTÉ : MODIFICATION D'HORAIRE

CONSIDÉRANT la problématique liée au recrutement de fournisseur en service de taxi;

CONSIDÉRANT l'orientation prise depuis quelques années d'améliorer les conditions de travail de nos transporteurs taxis afin de faciliter le recrutement de transporteurs et d'assurer la disponibilité des véhicules pour donner le meilleur service possible à usagés du transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'offrir aux transporteurs des horaires de travail raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit concilier l'offre de service de transport avec une hausse importante des contributions municipales au cours des dernières années;

#### **Résolution n° CM-2023-05-130**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Yves Germain :

- 1) de mettre fin aux transports effectués à l'aide de véhicules taxis et en transport adapté le dimanche, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023;
- 2) d'annuler les départs avant 6 h 30 pour le transport adapté et le transport en taxibus, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.